



**PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU
19 DECEMBRE 2024**

I. PRESENCE.....	3
II. PROCES-VERBAL.....	4
1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 23 septembre 2024...	5
2. Marchés Syndicat Mixte - Autorisation donnée au Président de souscrire des marchés.....	5
3. Budget 2024 - Budget Principal - 3ème Décision modificative.....	6
4. Participation financière 2025 des communes et des EPCI membres du Syndicat Mixte	7
5. Taxe de séjour – Projets retenus - Montant du plafond de remboursement par commune - Budget Principal	7
6. Dotation Globale de Fonctionnement - Dotation supplémentaire aux groupements de communes à vocation touristique.....	8
7. Propriétés du Syndicat Mixte - Remboursement des taxes foncières	8
8. Remboursement échéance prêts financement des 24 épis.....	9
9. Clôture du Budget M4 SPIC - Régie Destination Baie de Somme.....	10
10. Gestion du Personnel - Syndicat Mixte (Fonction Publique Territoriale)	10
11. Avenant à la convention de maintenance et d'entretien d'une station de mesure directionnelle de la houle	11
12. Demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) - Entretien de la porte à flots et du chenal maritime du canal de la Retz.....	11
13. Commune de Le Crotoy - Surveillance et entretien de la frange littorale - Renouvellement de la convention pour les années 2025 à 2030	12
14. Le Crotoy - Centre Conchylicole – Convention de gestion.....	12
15. Marché d'ingénierie et de maîtrise d'œuvre du PAPI Bresle-Somme-Authie sur les systèmes d'endiguement des Bas-Champs et Somme-Authie (sous-système Authie-Sud) - Lot n° 1 « Système d'endiguement Bas-Champs » - Avenant n° 8.....	12
16. Demandes de financement– Stratégie Littorale BSA - 7-7A3 : Petits confortements digue du Fond de Baie de Somme	13
17. Stratégie Littorale Bresle-Somme-Authie - Dépôt du dossier PAPI 2 (2025-2030) et désignation des référents pour les services de l'Etat.....	13
18. Demande de financement Animation PAPI 2	14
19. Service Environnement, pôle gestion des aires protégées littorales - Subvention de fonctionnement Réserve Naturelle Nationale (RNN) Baie de Somme 2025	14
20. Service Environnement, pôle gestion des aires protégées littorales - Remboursement frais de déplacement Réserve Naturelle Nationale (RNN) Baie de Somme.....	15
21. Service Environnement, pôle gestion des aires protégées littorales - Contrat de coopération public-public avec le Parc Naturel Marin.....	15
22. Service Environnement, pôle Grand Site de France - Opportunité de la création d'une commission Grand Site.....	15
23. Service Environnement, pôle Grand Site de France - Plan de financement du schéma d'accueil global.....	15
24. Service Environnement, pôle Grand Site de France - Mise en œuvre du programme, subvention animation 2025.....	16
25. Service Environnement, pôle Gestion des milieux naturels - Convention de partenariat avec les "Blongios, la nature en chantier"	16
26. Service Environnement, pôle Gestion des milieux naturels - Renouvellement de la participation financière de l'Agence de l'Eau pour le programme d'entretien des milieux naturels 2025-2027- Ajustement.....	17



27. Service Environnement, pôle Animation Biodiversité - Poursuite de l'animation des sites
Natura 2000 renouvellement du programme d'animation pour l'année 2024 17

28. Service Environnement, pôle Animation Biodiversité - Participation financière du FEDER
pour la mise en œuvre du plan de gestion du site Ramsar Baie de Somme en 2024 17

29. Service Marché - Rapport d'information - Tableau des procédures inférieures à 40 000 € HT
du 15 juin au 30 novembre 2024 18

III. QUESTIONS DIVERSES 18

I. PRESENCE

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte dûment convoqué par Monsieur le Président le 5 novembre 2024, s'est réuni le jeudi 19 décembre 2024 à Garopôle à Abbeville sous la Présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Syndicat Mixte.

Membres : 36

Présents : 28

Nombre de Votants : 28

Nombre de Voix : 51

Assistaient à cette réunion

Membres titulaires

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER
- Monsieur Emmanuel NOIRET
- Madame Monique EVRARD
- Madame Sabrina HOLLEVILLE MILHAT
- Madame Jocelyne MARTIN
- Madame Brigitte LOMME
- Madame France FONGUEUSE
- Monsieur Franck BEAUVARLET
- Monsieur Angelo TONOLLI

Représentants des Communes

- Monsieur Alain BAILLET (Fort-Mahon Plage)
- Monsieur Jean-Claude CHATELAIN (Ponthoile)
- Monsieur Jean-Yves BLONDIN (Lanchères)
- Monsieur Guy TAECK (Favières)
- Monsieur Daniel LENNE (Boismont)
- Monsieur Martial BALSAMO (Noyelles-sur-Mer)
- Monsieur Bernard DUCROCQ (Pendé)
- Monsieur Jean GORRIEZ (Saigneville)
- Madame Dominique MALLET (Woignarue)
- Monsieur Jean-Marie MACHAT (Estreboeuf)
- Monsieur Laurent CHOLET (Ault)
- Monsieur Marc VOLANT (Quend)

Représentants des EPCI

- Monsieur Claude HERTAULT, Président de la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre
- Monsieur Eric KRAEMER, Vice-président de la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre
- Monsieur Marcel LE MOIGNE, Vice-Président de la Communauté de Communes des Villes-Sœurs
- Monsieur Emmanuel DELAHAYE, Conseiller Communauté de la Baie de Somme

Membres suppléants :

Représentants des Communes

- Monsieur Régis BRUNET (Cayeux-sur-Mer)
- Monsieur Francis GOUESBIER (Saint-Quentin-en-Tourmont)

Représentants des EPCI

- Monsieur Pascal LEFEBVRE, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme

ABSENTS EXCUSÉS :**Représentants du Département de la Somme**

- Madame Nathalie TEMMERMAN
- Madame Zohra DARRAS
- Madame Julie VAST

Représentants des Communes

- Monsieur Raynald BOULENGER (Saint-Quentin-La-Motte-Croix-au-Bailly)
- Monsieur Philippe EVRARD (Le Crotoy)
- Monsieur Jean-Paul LECOMTE (Cayeux-sur-Mer)
- Monsieur Daniel CHAREYRON (Saint-Valery-sur-Somme)
- Monsieur Vincent ROUSSELIN (Mers-les-Bains)
- Monsieur Dominique COCQUET (Saint-Quentin-en-Tourmont)

Représentants des EPCI

- Monsieur Eddie FACQUE, Président de la Communauté de Communes des Villes-Sœurs
- Monsieur Pascal DEMARTHE, Président de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme

Autres personnalités excusées

- Monsieur Boris COURBARON, Directeur Général des Services, Conseil Départemental de la Somme
- Monsieur Frédéric LEONARDI, Directeur Général Adjoint Développement de la Personne et des Territoires, Conseil Départemental de la Somme
- Madame Cécile WACHTER, Adjointe au Directeur Général Adjoint Développement de la Personne et des Territoires, Conseil Départemental de la Somme
- Madame Corinne VASSALLI, Directrice Adjointe de l'Attractivité et du Développement des Territoires, Conseil Départemental de la Somme représentée par Monsieur Nicolas MINEL
- Monsieur Régis EOCHÉ, Comptable SGC Baie de Somme

Participaient également à cette réunion

- Monsieur Bruno DALLE
- Monsieur Florian BOUTHORS
- Monsieur Yann DUFOUR
- Monsieur Pierre DE LIMERVILLE
- Monsieur François GOUDEAU
- Monsieur Sébastien BACQUET
- Madame Valérie MONFLIER

II. PROCES-VERBAL

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé à l'unanimité, d'approuver le procès-verbal de la réunion du Comité Syndical en date du 23 septembre 2024.

Collège des Membres du Département : 27
Collège des Membres des Communes : 14
Collège des Membres des EPCI : 10

2. Marchés Syndicat Mixte - Autorisation donnée au Président de souscrire des marchés

1. Rechargement intermédiaire - Plage de Quend

Une consultation a été lancée pour des travaux concernant le rechargement intermédiaire - Plage de Quend.

L'objet du marché est donc de ré-ensabler le pied du perré, au moyen de sédiments extraits à la pointe de Routhiauville, afin de pallier ce désordre.

Le marché est estimé à 100 000 € HT.

Le Président n'a pas pris part au vote. Monsieur Marc VOLANT n'a pas pris part au vote.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation, les travaux de rechargement intermédiaire - Plage de Quend, ainsi que l'ensemble des actes d'exécution s'y rapportant.

Collège des Membres du Département : 24
Collège des Membres des Communes : 13
Collège des Membres des EPCI : 10

2. Accord cadre à bons de commande mono-attributaire concernant les travaux de rechargement en galets de la plage de Mers-les-Bains – années 2025 à 2029

Une consultation a été lancée pour les travaux de rechargement en galets de la plage de Mers-les-Bains pour les années 2025 à 2029.

Il s'agit d'un accord-cadre conclu avec un maximum pour un montant de 900 000 € HT.
Le Président n'a pas pris part au vote.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation, l'accord cadre mono-attributaire pour les travaux de rechargement en galets de la plage de Mers-les-Bains pour les années 2025 à 2029, ainsi que l'ensemble des actes d'exécution s'y rapportant.

Collège des Membres du Département : 24
Collège des Membres des Communes : 14
Collège des Membres des EPCI : 10

3. Adhésion au groupement de commande « usages numériques » coordonné par le Syndicat Mixte Somme Numérique - signature d'une convention

Le Président a informé les membres que les équipes de Somme Numérique ont réalisé un recensement pour élargir le périmètre du groupement de commandes télécoms. Il a été décidé d'inclure à ce groupement la possibilité de passer des marchés dans le domaine des technologies et moyens d'impression.

Le Président n'a pas pris part au vote.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé à l'unanimité de signer la convention constitutive du groupement et toutes ses annexes relatives au fonctionnement du groupement et à l'exécution des marchés à venir.

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des Communes : 14

Collège des Membres des EPCI : 10

3. Budget 2024 - Budget Principal - 3ème Décision modificative

SECTION D'INVESTISSEMENT

1 - Les travaux de réfection de la dalle du Casino d'Ault ont été lancés en urgence au début de la saison estivale. Il convient de régulariser les inscriptions budgétaires permettant la comptabilisation des mouvements financiers dans l'opération concernée et de proposer des inscriptions complémentaires à hauteur de 44 400 €.

2 - Dans le cadre de l'obtention du label « Green Destinations » par le Grand Site de France Baie de Somme, le Syndicat Mixte a été accompagné par un prestataire spécialisé.

Le Département a accepté de financer cet accompagnement.

Il a été nécessaire de procéder à des inscriptions complémentaires à hauteur de 23 418 €.

3 - Pour permettre au Syndicat Mixte de payer l'ensemble des prestataires sur l'étude paysagère le Hourdel, il a été proposé une inscription budgétaire complémentaire de 200 €.

4 - A la suite de la mise en place de la nomenclature M57, les dotations aux amortissements sont désormais calculées au prorata temporis sur l'année d'acquisition des immobilisations. Il résulte, de l'application de cette nouvelle règle, que les inscriptions budgétaires actuelles sont insuffisantes. Par conséquent, il a été proposé de les compléter à hauteur de 53 000 €.

5 - A la suite des travaux complémentaires sur le mur du Crotoy, il a été proposé de prévoir une inscription budgétaire complémentaire d'un montant de 68 400 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 – Rechargements massifs :

La multiplication des tempêtes depuis la fin de l'année 2023 a amené le Syndicat Mixte à devoir compléter l'inscription budgétaire tant au niveau des dépenses qu'au niveau des recettes refacturées aux EPCI pour un montant de 250 000 €.

2 – Taxe de séjour - Remboursements dépenses de promotion touristiques - Dotation Plan Vélo :

La collecte de la taxe de séjour devrait dépasser les prévisions budgétaires initialement prévues. Par conséquent, il en découle un montant de remboursement des dépenses de promotion touristique et une dotation au Budget Annexe du plan vélo plus élevé également.

Pour ce faire, il a été nécessaire de prévoir les inscriptions budgétaires d'un montant de 200 000 €.

3 – Dotations aux amortissements :

A la suite de la mise en place de la nomenclature M57, les dotations aux amortissements sont désormais calculées au prorata temporis sur l'année d'acquisition des immobilisations.

Il résulte, de l'application de cette nouvelle règle, que les inscriptions budgétaires actuelles sont insuffisantes.

Il a été proposé de les compléter à hauteur de 53 000 €.

Budget Annexe des Propriétés du Conservatoire du Littoral

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le renouvellement de deux « Gator » à engager en matériel de transport bénéficie d'une subvention à hauteur de 80 % et des ajustements comptables doivent être faits afin de répondre à des besoins plus urgents que d'autres. Cela conduit à envisager des inscriptions budgétaires.

Budget annexe ZAC du Moulinet

Pour permettre au Syndicat Mixte de continuer les opérations de conservation des bâtiments existants faisant partie intégrante du programme de la ZAC, et qui seront intégrées aux dépenses globales de cette opération, il a été nécessaire de prévoir les inscriptions complémentaires d'un montant de 46 000 € en dépenses et en recettes.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé à l'unanimité, d'adopter les inscriptions budgétaires ci-dessus, permettant au Président d'engager les dépenses et de les payer.

Collège des Membres du Département : 27

Collège des Membres des Communes : 14

Collège des Membres des EPCI : 10

4. Participation financière 2025 des communes et des EPCI membres du Syndicat Mixte

Le Président a informé les élus qu'afin de pérenniser et de continuer l'action du Syndicat Mixte dans le cadre de la préparation du budget 2025, il est envisagé de maintenir :

- les participations financières des communes, comme prévu lors du Comité Syndical du 10 décembre 2015, au montant des contributions appelées depuis l'année 2015 ;
- un acompte basé sur les dépenses 2023 affectées au transfert de compétence pour les EPCI.

Ces sommes ont été reprises dans le tableau de la délibération.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé à l'unanimité, de confirmer le maintien de la participation financière des communes et d'appeler un acompte aux EPCI pour l'année 2025.

Collège des Membres du Département : 27

Collège des Membres des Communes : 14

Collège des Membres des EPCI : 10

5. Taxe de séjour – Projets retenus - Montant du plafond de remboursement par commune - Budget Principal

Le Président a informé les membres que le Bureau réuni le 11 décembre dernier, a entériné la liste des projets retenus ainsi que le montant maximum des dépenses de promotion touristique pour chaque commune pouvant être pris en charge par le Syndicat Mixte.

Il a été proposé que ce montant pouvant être remboursé à chaque commune corresponde à 75 % des montants perçus sur la période courant du 9 novembre 2023 au 8 novembre 2024.

Il a été proposé d'affecter au Budget Annexe « Gestion du plan vélo », le montant correspondant à 9,5 % de cette collecte, qui, pour l'année 2024, s'élève à 301 867,93 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé à l'unanimité :

- **d'adopter les projets de promotion touristique validés par le 2024 ;**
- **d'adopter le montant maximal des dépenses de promotion touristique pouvant être remboursé à chaque commune sur la collecte de la taxe de séjour 2024 ;**
- **d'autoriser le Président à procéder, sur présentation des justificatifs, au remboursement des dépenses de promotion touristique payées par les communes à jour dans le paiement de leurs contributions et de leurs autres dettes au Syndicat Mixte, et de réserver le montant non remboursé en fin d'année à chaque commune, en le rattachant aux dépenses de l'exercice 2024, pour permettre de le verser sur l'année 2025, sur présentation des justificatifs ;**
- **d'adopter le montant de la collecte de la taxe de séjour affectée au Budget Annexe « Gestion du plan vélo » pour 301 867,93 € et d'autoriser son mandatement sur le Budget Principal.**

Angelo TONELLI demande si les 9,5 % affectés au plan vélo sont nécessaires pour pouvoir assurer l'entretien des pistes cyclables. Monsieur HAUSSOULIER indique effectivement qu'il faudrait mettre plus de moyens.

Collège des Membres du Département : 27

Collège des Membres des Communes : 14

Collège des Membres des EPCI : 10

6. Dotation Globale de Fonctionnement - Dotation supplémentaire aux groupements de communes à vocation touristique

Modalités de reversement

Comme chaque année, il a été proposé de reverser 94,5 % du montant de la DGF, à chaque Commune membre, en gardant la même répartition entre les Communes qu'auparavant.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé à l'unanimité, d'approuver les montants de la dotation supplémentaire aux groupements de communes à vocation touristique à répartir entre les communes et a autorisé le Président à effectuer les mandatements correspondants.

Collège des Membres du Département : 27

Collège des Membres des Communes : 14

Collège des Membres des EPCI : 10

7. Propriétés du Syndicat Mixte - Remboursement des taxes foncières

Le Président a rappelé aux membres que Syndicat Mixte est redevable d'impôts fonciers sur les terrains et bâtiments pour lesquels il est propriétaire ou emphytéote.

Cette année, le montant des taxes foncières s'est élevé à 124 122 €.

Sur cette somme, 16 443 € seront remboursés par la Société Pierre et Vacances, et 69 612 € par la Régie Destination Baie de Somme.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé à l'unanimité, d'autoriser le Président à faire supporter par :

- **la régie Destination Baie de Somme, le remboursement de taxes foncières 2024 des différents sites dont elle est gestionnaire pour un montant arrêté à 69 612 € ;**
- **la société Pierre et Vacances, le remboursement de la taxe foncière 2024 pour 16 443 €.**

Collège des Membres du Département : 27

Collège des Membres des Communes : 14

Collège des Membres des EPCI : 10

8. Remboursement échéance prêts financement des 24 épis

Le Président a rappelé aux membres que le Syndicat a été amené à souscrire deux emprunts pour assurer le financement des travaux des 24 épis en 2013 et 2014.

Il a été proposé d'arrêter le montant à appeler aux EPCI et à l'ASA des Bas-Champs et correspondant aux montants des annuités payées en 2024.

1 - Concernant le prêt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations :

La huitième échéance du prêt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations a été payée le 1^{er} février 2024 pour un montant global de 144 408,32 € correspondant à 92 569,44 € de remboursement du capital et à 51 838,88 € d'intérêts.

A la suite du transfert de la compétence GEMAPI aux EPCI, il a été proposé d'appeler le remboursement :

- correspondant à la participation des communes de Brutelles, Pendé, Lanchères et Cayeux-sur-Mer à la Communauté d'Agglomération Baie de Somme, soit 94 987,75 € ;
- correspondant à la participation de la commune de Woignarue à la Communauté de Communes des Villes-Sœurs, soit 20 538,91 € ;
- et d'appeler à l'ASA des Bas-Champs, le montant de sa contribution, soit 28 881,66 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé à l'unanimité, d'approuver la répartition des montants correspondants au capital et aux intérêts et d'autoriser le Président à émettre les titres de recettes correspondants en recettes d'investissement au chapitre « 13 » pour la part du remboursement du capital de l'emprunt et en recettes de fonctionnement au chapitre « 74 » pour la part du remboursement des intérêts.

Collège des Membres du Département : 27

Collège des Membres des Communes : 14

Collège des Membres des EPCI : 10

2 - Concernant le prêt souscrit auprès du Crédit Agricole :

La onzième échéance du prêt souscrit auprès du Crédit Agricole a été payée le 15 novembre 2024.

Compte tenu de la répartition de l'indemnité de remboursement anticipé sur le montant du capital, il a été proposé d'éclater l'annuité entre l'imputation du remboursement sur l'indemnité de remboursement anticipé pour 14 441,80 €, le remboursement du capital de l'emprunt pour 139 775,57 €, et les intérêts financiers pour 8 509,57 €.

Il a été demandé d'appeler le remboursement :

- des communes de Brutelles, Pendé, Lanchères et Cayeux-sur-Mer à la Communauté d'Agglomération Baie de Somme, pour un montant de 107 037,22 € ;
- de la commune de Woignarue à la Communauté de Communes des Villes-Sœurs, pour un montant de 23 144,32 €.

La contribution de l'ASA des Bas Champs lui sera adressée directement pour un montant de 32 545,40 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé à l'unanimité, d'approuver la répartition des montants correspondants au capital, à l'indemnité de remboursement anticipé et aux intérêts et d'autoriser le Président à émettre les titres de recettes correspondants en recettes d'investissement au chapitre « 13 » pour la part du remboursement du capital de l'emprunt et en recettes de fonctionnement au chapitre « 74 » pour la part du remboursement des intérêts et de l'indemnité de remboursement anticipé.

9. Clôture du Budget M4 SPIC - Régie Destination Baie de Somme

Le Président a rappelé aux membres que le SGC a demandé au Syndicat Mixte de bien vouloir procéder à la clôture du Budget M4 SPIC en vue de sa radiation au répertoire SIRENE.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé à l'unanimité, d'approuver la clôture du Budget Destination Baie de Somme - M4 SPIC (29900 – 25800192400038) et a autorisé le Président à procéder aux formalités, auprès de l'INSEE, conduisant à sa radiation du répertoire SIRENE.

Collège des Membres du Département : 27
Collège des Membres des Communes : 14
Collège des Membres des EPCI : 10

10. Gestion du Personnel - Syndicat Mixte (Fonction Publique Territoriale)

1. Renouvellement de l'agrément au titre de l'engagement en Service Civique

Le Président a informé les membres que la date d'échéance de l'actuel agrément détenu par le Syndicat Mixte était le 1^{er} février 2025.

Afin de poursuivre l'accueil de volontaires au sein de notre structure, celui-ci doit être renouvelé.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé à l'unanimité, d'autoriser le Président à renouveler l'agrément au titre de l'engagement en Service Civique ainsi qu'à signer les documents correspondants.

Collège des Membres du Département : 27
Collège des Membres des Communes : 14
Collège des Membres des EPCI : 10

2. Renouvellement de l'adhésion au dispositif CDG80 de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes dans la Fonction Publique

Le Président a informé les membres que le marché du Centre de Gestion est arrivé à son terme le 30 juin dernier. Celui-ci, en association avec les CDG 60 et 62, a relancé une consultation et a retenu un nouveau prestataire, QUALISOCIAL pour assurer cette mission afin de la proposer aux communes et établissements de son territoire.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé à l'unanimité, d'acter le renouvellement de l'adhésion au dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes soutenu par le CDG 80 et le nouveau prestataire QUALISOCIAL et a autorisé le Président à signer la convention d'adhésion avec le CDG80 ainsi que ses avenants, le cas échéant, et le certificat d'adhésion tripartite.

Collège des Membres du Département : 27
Collège des Membres des Communes : 14
Collège des Membres des EPCI : 10

3. Renouvellement de la Convention de mise à disposition du Directeur Général des Services du Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard par le Conseil Départemental de la Somme

Le Président a rappelé aux membres que conformément aux dispositions de l'article 36 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, et de l'article 35-1 du Décret n° 88-145 du 15 février 1988, le

Département de la Somme met à la disposition du Syndicat Mixte Contrat à Durée Indéterminée au Département de la Somme afin de Directeur Général des Services.

Ce Directeur sera mis à disposition du Syndicat Mixte par le Conseil Départemental de la Somme à hauteur de 100 %.

La convention prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2025 et ce, pour une durée de deux mois.

Le Syndicat Mixte rembourse au Département 100 % du montant total de la rémunération servie et fixée dans son contrat avec le Département ainsi que les charges sociales.

Le Syndicat Mixte supporte également l'indemnisation des frais et sujétions auxquels l'agent mis à disposition s'expose dans l'exercice de ses missions.

Le remboursement des frais de déplacement du Directeur liés à ses missions est à la charge du Syndicat Mixte.

Une convention de mise à disposition du Directeur Général des Services doit également être signée entre le Syndicat Mixte et la Régie Personnalisée Destination Baie de Somme, pour une durée de deux mois à compter du 1^{er} janvier 2025.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé à l'unanimité, d'approuver le renouvellement de la mise à disposition du Directeur Général des Services au profit du Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard à hauteur de 100 % de son temps de travail, la signature d'une convention de mise à disposition du Directeur Général entre le Syndicat Mixte et la Régie Personnalisée Destination Baie de Somme et a autorisé le Président à signer les conventions correspondantes.

Collège des Membres du Département : 27

Collège des Membres des Communes : 14

Collège des Membres des EPCI : 10

11. Avenant à la convention de maintenance et d'entretien d'une station de mesure directionnelle de la houle

Le Président a rappelé aux membres qu'un avenant à cette convention est nécessaire afin de préciser les modalités de visite de maintenance « sur site » qui n'est pas nécessaire annuellement étant donné la tenue de charge des batteries du houlographe.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé à l'unanimité, d'approuver l'avenant à la convention et a autorisé le Président à le signer.

Collège des Membres du Département : 27

Collège des Membres des Communes : 14

Collège des Membres des EPCI : 10

12. Demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) - Entretien de la porte à flots et du chenal maritime du canal de la Retz

Le Président a rappelé aux membres que le Syndicat Mixte doit disposer d'une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) pour avoir la possibilité de réaliser les travaux d'entretien du chenal maritime et de la porte à flots afin d'assurer sa bonne ouverture et le bon écoulement sur les premiers 1 100 km du chenal maritime.

Monsieur KRAMER estime que les travaux ne sont pas nécessaires car il y a un banc de sable qui empêche l'eau de s'écouler.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé à l'unanimité, d'approuver le dépôt d'une demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire.

Collège des Membres du Département : 27
Collège des Membres des Communes : 14
Collège des Membres des EPCI : 10

13. Commune de Le Crotoy - Surveillance et entretien de la frange littorale - Renouvellement de la convention pour les années 2025 à 2030

Le Président a rappelé aux membres que cette convention a pour objet de fixer les modalités d'intervention et d'entretien à la charge du Syndicat Mixte ainsi que les modalités financières. La commune du Crotoy s'engage donc à apporter au Syndicat Mixte son concours financier à hauteur de 100 % des dépenses réalisées.

14. Le Crotoy - Centre Conchylicole – Convention de gestion

Le Président a rappelé aux membres le protocole de cession du Centre Conchylicole du Crotoy avec le GIE « des conchyliculteurs de la Baie de Somme ». Ce dernier acte que la filière conchylicole reprenne en gestion complète le Centre Conchylicole avec l'accompagnement du Comité Régional de la Conchyliculture (CRC).

Les mytiliculteurs regroupés en GIE ont confirmé leur engagement de reprendre la gestion du Centre Conchylicole.

Dans l'attente de la régularisation de l'ensemble des démarches administratives, il est proposé de signer une convention avec effet au 1^{er} janvier 2025 avec le GIE pour la reprise en gestion du Centre Conchylicole.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer la convention de gestion du Centre Conchylicole au profit du GIE ainsi que d'engager toutes les démarches administratives nécessaires à cette cession.

Collège des Membres du Département : 27
Collège des Membres des Communes : 14
Collège des Membres des EPCI : 10

15. Marché d'ingénierie et de maîtrise d'œuvre du PAPI Bresle-Somme-Authie sur les systèmes d'endiguement des Bas-Champs et Somme-Authie (sous-système Authie-Sud) - Lot n° 1 « Système d'endiguement Bas-Champs » - Avenant n° 8

Le Président a rappelé qu'un marché d'ingénierie et de maîtrise d'œuvre du PAPI Bresle-Somme-Authie sur les systèmes d'endiguement des Bas-Champs et Somme-Authie a été conclu avec le Cabinet Artélia à Echirolles.

Il est nécessaire que l'entreprise Artélia réalise :

- La reprise de l'AVP de l'action 7-2 D pour un montant de 17 000 € HT ;
- Une nouvelle étude paysagère pour un montant de 6 500 € HT (dont 4 500 € HT pour CHOREME).

En revanche, la réorganisation du programme des travaux permet la suppression des missions AVP à AOR prévues pour l'action du Hourdel (7-2C), pour un montant moins-value de 34 300 € HT.

L'avenant n° 8 représente donc une moins-value de – 10 800,00 € HT soit -1,15 % du montant du marché initial. Le nouveau montant de marché est porté à la somme de 1 235 848,00 € HT, soit une évolution totale de + 31,27 %.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 11 décembre 2024 et a donné un avis favorable quant à la passation de cet avenant.

Le Président n'a pas pris part au vote.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé à l'unanimité n° 8 et a autorisé le Président à le signer.

Collège des Membres du Département : 24
 Collège des Membres des Communes : 14
 Collège des Membres des EPCI : 10

16. Demandes de financement- Stratégie Littorale BSA - 7-7A3 : Petits confortements digue du Fond de Baie de Somme

Le Président a rappelé aux membres que par délibération en date du 28 juin 2024, le Syndicat Mixte a approuvé la répartition et le plan de financement suivant :

	Total €	Etat (FPRNM)	Région HdF	CD80	CCPM
				50 %	50 %
1er et 2ème curage	35 500 €			17 750 €	17 750 €
		Taux	40 %	20 %	20 %
Confortement des digues	60 000 €	24 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €
TOTAL (HT)	95 500 €	24 000 €	12 000 €	29 750 €	29 750 €

Cependant, suite à l'appel d'offres lancé pour les travaux de reprise des sédiments, il apparait que les offres de prix sont supérieures aux estimations initiales.

Cette nouvelle estimation porte le montant total de l'opération à 165 500€ HT, dont 130 000€ pour les travaux d'évacuation des sédiments et de confortement des digues.

Le nouveau plan de financement proposé est le suivant :

	Total €	Etat (FPRNM)	Région HdF	CD80	CCPM
				50 %	50 %
1er et 2ème curage	35 500 €	0 €	0 €	17 750 €	17 750 €
			Etat (FPRNM)	Région HdF	CD80
	Total €	40 %	20 %	20 %	20 %
Confortement des digues	130 000 €	52 000 €	26 000 €	26 000 €	26 000 €
TOTAL (HT)	165 500 €	52 000 €	26 000 €	43 750 €	43 750 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé à l'unanimité, d'approuver le plan de financement pour le confortement des digues présenté ainsi que le dépôt des nouvelles demandes de subventions auprès des financeurs concernés et a autorisé le Président à signer les documents correspondants.

Collège des Membres du Département : 27
 Collège des Membres des Communes : 14
 Collège des Membres des EPCI : 10

17. Stratégie Littorale Bresle-Somme-Authie - Dépôt du dossier PAPI 2 (2025-2030) et désignation des référents pour les services de l'Etat

Le Président a rappelé aux membres que la Stratégie Littorale Bresle Somme Authie comprend un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI).

Un premier plan d'actions opérationnelles PAPI 1 a été labelisé en 2015. Il s'achèvera à la fin d'année 2025. Les derniers engagements des partenaires financiers.

Le Syndicat Mixte va procéder à la préparation d'un dossier de candidature du PAPI 2.

Etant donné l'état d'avancement des actions dans le premier PAPI, il a été sollicité auprès de l'Etat la possibilité de pouvoir déroger à l'élaboration d'un Programme d'Etudes Préalables normalement exigé dans ce type de démarche.

Par courrier en date du 25 janvier 2023, Monsieur le Préfet de la Somme a confirmé son accord pour cette dérogation.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé à l'unanimité :

- **d'autoriser le Président à déposer auprès de Monsieur le Préfet, le dossier de la Stratégie Littorale et du PAPI BSA (2025-2030) pour instruction ;**
- **de désigner le Président ainsi que le Directeur de l'Aménagement, respectivement en tant qu'élus référent et chef de projet pour les services de l'Etat.**

Collège des Membres du Département : 27

Collège des Membres des Communes : 14

Collège des Membres des EPCI : 10

18. Demande de financement Animation PAPI 2

Le Président a rappelé aux membres que lors des derniers Comités des financeurs de la Stratégie Littorale, il a été acté que les actions relatives à l'animation du prochain PAPI-BSA (2025-2030) sont éligibles aux subventions d'Etat (fonds Barnier) et du FEDER.

Ces actions portent sur le territoire Somme/Seine-Maritime et s'inscrivent dans la continuité de l'axe 0 du PAPI 1.

Des demandes de financement doivent être déposées auprès des financeurs sur la base des plans de financement repris dans la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé à l'unanimité, d'approuver le plan de financement présenté ainsi que le dépôt des demandes de subvention auprès des financeurs concernés.

Collège des Membres du Département : 27

Collège des Membres des Communes : 14

Collège des Membres des EPCI : 10

19. Service Environnement, pôle gestion des aires protégées littorales - Subvention de fonctionnement Réserve Naturelle Nationale (RNN) Baie de Somme 2025

Le Président a rappelé que depuis 2021, compte-tenu de l'évolution des besoins sur la Réserve Naturelle Nationale de la Baie de Somme, l'Etat s'est engagé à pérenniser une aide à hauteur de 215 971 € annuel.

Le budget estimatif de fonctionnement 2025 est de 286 553 € se répartissant comme suit :

- 238 153 € de dépenses de personnel ;
- 48 400 € de frais de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé à l'unanimité, d'approuver le principe de cette demande auprès des services de l'Etat pour l'année 2025 et a autorisé le Président à signer les différentes pièces permettant sa mise en œuvre.

Collège des Membres du Département : 27

Collège des Membres des Communes : 14

20. Service Environnement, pôle gestion des aires protégées littorales - Remboursement frais de déplacement Réserve Naturelle Nationale (RNN) Baie de Somme

Le Président a rappelé que dans le cadre des 30 ans de la Réserve Naturelle Nationale Baie de Somme et de la Fête de la Science, le Syndicat mixte a organisé un évènement grand public visant à faire découvrir les travaux de recherche et suivis en cours sur la Baie de Somme.

Sophie LE BOT, enseignante-chercheuse a présenté ses travaux sur l'ensablement de la Baie, sujet ayant attiré notamment des habitants du Crotoy.

Les frais liés à son déplacement sont de 112,34 € (274 km x 0,41 €).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé à l'unanimité, d'autoriser le Président à procéder à ce remboursement.

Collège des Membres du Département : 27

Collège des Membres des Communes : 14

Collège des Membres des EPCI : 10

21. Service Environnement, pôle gestion des aires protégées littorales - Contrat de coopération public-public avec le Parc Naturel Marin

Le Président a rappelé qu'afin de répondre aux objectifs des différents plans de gestion, le Parc Naturel Marin et le Syndicat Mixte ont souhaité mettre en œuvre un programme d'actions dédié au littoral picard

Celui-ci va prendre la forme d'un contrat de coopération dont le budget est estimé à 335 993 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé à l'unanimité, d'approuver le principe de ce contrat de coopération public-public et a autorisé le Président à signer les différentes pièces permettant sa mise en œuvre.

Collège des Membres du Département : 27

Collège des Membres des Communes : 14

Collège des Membres des EPCI : 10

22. Service Environnement, pôle Grand Site de France - Opportunité de la création d'une commission Grand Site

Le Président a informé que la gouvernance générale du Syndicat Mixte comporte aujourd'hui trois commissions : environnement, aménagement et plan vélo.

Dans le contexte actuel de finalisation de la procédure de renouvellement du label Grand Site de France et l'objectif affiché de renforcement de la gouvernance, il est envisagé la création d'une 4^{ème} commission centrée autour des sujets de la gestion du Grand Site de France.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé à l'unanimité, d'approuver la création d'une Commission Grand Site.

Collège des Membres du Département : 27

Collège des Membres des Communes : 14

Collège des Membres des EPCI : 10

23. Service Environnement, pôle Grand Site de France - Plan de financement du schéma d'accueil global

Le Président a rappelé qu'en juin 2024, le Syndicat Mixte a été informé sur l'opportunité de la conduite d'un schéma d'accueil global en copilotage avec le Parc naturel régional de la région Grand Site de France.

L'enjeu est de mettre en place une réelle stratégie de répartition de la fréquentation sur tout le littoral.

Dans ce schéma, le territoire du Grand Site de France constituera un zoom de l'étude globale à l'échelle du PNR, dont l'objectif sera de réussir à déployer les flux touristiques depuis le Grand Site de France vers l'intégralité du territoire du PNR.

Le budget prévisionnel est estimé à 175 000 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé à l'unanimité, d'approuver ce plan de financement et a autorisé le Président à signer les différentes pièces permettant sa mise en œuvre.

Collège des Membres du Département : 27

Collège des Membres des Communes : 14

Collège des Membres des EPCI : 10

24. Service Environnement, pôle Grand Site de France - Mise en œuvre du programme, subvention animation 2025

Le Président a informé les élus que le dossier de candidature au renouvellement qui a fait l'objet d'une phase intense de travail depuis 2022 a été déposé auprès du Préfet de département le 13 mai 2024. La validation administrative du dossier a eu lieu le 5 décembre dernier lors de son examen en Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages.

La décision finale est attendue pour les prochains mois.

L'Etat, par le biais de la DREAL, dispose d'une enveloppe annuelle dédiée à la mise en œuvre des actions des Grands Sites de France. C'est dans ce cadre qu'intervient cette demande d'aide afin de poursuivre, en 2025, les actions d'animation du label et mettre en œuvre les premières opérations.

Le budget estimatif de fonctionnement pour l'animation du Grand Site en 2025 est donc de 239 308 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé à l'unanimité, d'approuver le principe de cette demande auprès des services de l'Etat pour l'année 2025 et a autorisé le Président à signer les différentes pièces permettant sa mise en œuvre.

Collège des Membres du Département : 27

Collège des Membres des Communes : 14

Collège des Membres des EPCI : 10

25. Service Environnement, pôle Gestion des milieux naturels - Convention de partenariat avec les "Blongios, la nature en chantier"

Comme chaque année, le Syndicat Mixte fait intervenir dans le cadre d'opération de gestion de milieux naturels, l'association « Blongios, la nature en chantier ».

En 2025, il est envisagé la réalisation de quatre chantiers manuels d'arrachage ou de débroussaillage.

Le coût de cette opération est de 3 898 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé à l'unanimité, d'approuver ce partenariat et a autorisé le Président à signer la convention correspondante.

Collège des Membres du Département : 27

Collège des Membres des Communes : 14

26. Service Environnement, pôle Gestion des milieux naturels - Renouvellement de la participation financière de l'Agence de l'Eau pour le programme d'entretien des milieux naturels 2025-2027- Ajustement

Le Président a rappelé aux membres que lors du Comité Syndical du 23 septembre dernier, le Syndicat Mixte a sollicité l'Agence de l'Eau Artois Picardie dans le cadre de l'entretien des milieux naturels à hauteur de 275 000 € annuel, soit 825 000 € pour la période 2025-2027.

L'aide de l'Agence de l'Eau est devenue au fil des années indispensable pour équilibrer le budget de fonctionnement de la gestion des milieux naturels notamment au regard de l'absence d'évolution du montant de la taxe d'aménagement depuis plus de 10 ans.

Avec l'arrivée prochaine du 12^{ème} programme de l'Agence de l'Eau, il est nécessaire de déposer des nouvelles demandes selon les nouvelles modalités en opérant notamment une distinction entre milieux humides et milieux « secs ».

L'Agence de l'Eau est donc sollicitée à hauteur de 1 075 656 € sur la période 2025-2027, soit 358 552 € par an sur un budget estimatif annuel de près de 615 000 €, soit une participation à hauteur de 58 %.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la sollicitation de l'Agence de l'Eau dans le cadre du programme d'entretien des milieux naturels.

Collège des Membres du Département : 27
Collège des Membres des Communes : 14
Collège des Membres des EPCI : 10

27. Service Environnement, pôle Animation Biodiversité - Poursuite de l'animation des sites Natura 2000 renouvellement du programme d'animation pour l'année 2025

Le Président a rappelé que le Syndicat Mixte bénéficie des aides financières de l'Etat et de l'Europe pour mettre en œuvre, chaque année, la politique Natura 2000.

En 2025, il est proposé de poursuivre l'animation des sites Natura 2000.

Pour assurer ces missions, le temps à consacrer au projet est estimé à 445 jours se répartissant en 5 jours du Directeur de l'Environnement, 265 jours de chargés de mission, 80 jours d'animateurs et 175 jours de chargés d'études.

Il est également envisagé la poursuite de l'édition de deux lettres d'information à destination des acteurs locaux.

Le montant total des dépenses prévisionnelles pour l'année 2025 est de 109 858,52 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé à l'unanimité, d'approuver le principe de poursuivre l'animation sur les sites Natura 2000 et a autorisé le Président à signer les différents documents.

Collège des Membres du Département : 27
Collège des Membres des Communes : 14
Collège des Membres des EPCI : 10

28. Service Environnement, pôle Animation Biodiversité - Participation financière du FEDER pour la mise en œuvre du plan de gestion du site Ramsar Baie de Somme en 2024

Le Président a rappelé que le Syndicat Mixte a sollicité l'Agence de l'Eau Artois Picardie et le FEDER pour poursuivre les actions dans le cadre du plan de gestion Ramsar pour l'année 2025.

La participation financière demandée à l'Agence de l'Eau Artois 50 %, soit 87 248 € TTC en 2025 et celle demandée au FEDER correspond à 30 %, soit 52 349 € TTC pour cette même période, avec un autofinancement de 20 %, soit 34 899 € TTC.

Le FEDER permet également le financement rétroactif des actions. A ce titre, le Syndicat Mixte souhaite le solliciter pour une contribution financière complémentaire.

Le montant des dépenses pour 2024 est ainsi estimé à 94 180 € TTC, correspondant, pour l'essentiel, à des dépenses de personnel. La participation financière déjà acquise de l'Agence de l'Eau Artois Picardie s'élève à 50 %, soit 47 090 € TTC € et celle demandée au FEDER correspond à 30%, soit 28 254 € TTC, avec un autofinancement de 20 %, soit 18 836 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé à l'unanimité, d'approuver la sollicitation rétroactive du FEDER pour l'animation du site Ramsar Baie de Somme en 2024.

Collège des Membres du Département : 27

Collège des Membres des Communes : 14

Collège des Membres des EPCI : 10

29. Service Marché - Rapport d'information - Tableau des procédures inférieures à 40 000 € HT du 15 juin au 30 novembre 2024

Le Comité Syndical a bien pris acte de cette information.

Collège des Membres du Département : 27

Collège des Membres des Communes : 14

Collège des Membres des EPCI : 10

III. QUESTIONS DIVERSES

Néant

Les délibérations ont été enregistrées au Contrôle de Légalité le 23 décembre 2024.

Le relevé de décisions a été approuvé, à l'unanimité, par les membres du Comité Syndical en date du 18 mars 2025.

Pour Extrait Conforme,

La Présidente



Sabrina HOLLEVILLE MILHAT